



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Samedi 03 Février 2018 à Montpellier

Président Délégué : Michel CHARRANÇON

Présents :

Mesdames Christie CORNUS - Ghyslaine SALDANA

Messieurs Jean Louis AGASSE - Francis ANDREU - Francis ANJOLRAS - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Jérôme BOSCARI - Christophe BOURDIN - Jean François CHAPPELLIER - Jean Claude COUAILLES - Arnaud DALLA PRIA - Arnaud DELPAL - Guy GLARIA - Christian GRAS - Claude LACOUR - Jean Claude LAFFONT - René LATAPIE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Henri NOEL - Daniel OMEDES - Mario PERES - Bernard PLOMBAT - Jean Claude PRINTANT - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN.

Excusés :

Mesdames Gaëlle DUMAS et Marie KUBIAK
Messieurs Raphaël CARRUS et Julien SCHMITT

Assistent :

Messieurs Marc DEBARBAT, Président de la LFA et Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la LFA
Messieurs Yvan DAVID - Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU et Patrick FERRERES.

Avant de débiter la séance, le Président Délégué Michel CHARRANÇON demande aux membres de se lever afin d'observer une minute de recueillement en la mémoire du Président Maurice MARTIN.

Ouverture de la séance du Comité Directeur à 10h

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Michel CHARRANÇON soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur les Procès-Verbaux :

- du Comité Directeur du 7 octobre 2017
- du Bureau Directeur du 28 octobre 2017

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Coupe du Monde Féminine 2019

Une réunion des villes hôtes de la compétition a eu lieu à Paris laquelle ont participé messieurs PRINTANT et BARBUSSE.

A ce sujet, M. Jean-Claude PRINTANT précise qu'un point doit être fait sur cet événement dans le but d'apporter prochainement toutes les informations nécessaires aux membres du Comité.

Commission Régionale des Arbitres (CRA)

M. Michel CHARRANÇON informe le Comité qu'une remise des écussons FIFA à trois arbitres de la Ligue aura lieu à Montpellier le 13 février prochain, en présence de Monsieur Éric BORGHINI, Président de la commission fédérale des arbitres.

Les arbitres récompensés sont :

- M. Mehdi RAHMOUNI – écusson FIFA
- M. Benjamin PAGES – écusson FIFA
- M. Gaël ANGOULA – écusson Fédéral 4

Michel CHARRANÇON informe le Comité de la démission de Monsieur Abdelali CHAOUI du poste de Président Délégué de la CRA.

Le Comité Directeur prend acte de cette démission.

Festival Régional Foot U13 PITCH

La parole est donnée à M. Claude MALLA qui a effectué une demande afin d'organiser cette manifestation sur les installations de Canet en Roussillon.

Monsieur MALLA rappelle en outre que la qualité des installations de la ville lui permettent d'organiser cette année également les finales du championnat national U17 et U19.

Le Comité Directeur entérine la proposition de Monsieur MALLA et lui confie l'organisation de la manifestation (5 et 6 mai 2018) à Canet en Roussillon.

Le budget de cette action devra être étudié en fonction au regard du cahier des charges transmis par la FFF. Monsieur MALLA remercie le Comité de cette décision.

Inter-ligues Jeunes

Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle au Comité les dates et lieux des Inter-ligues des catégories suivantes :

- Inter-ligues U15 à MEJANNES LE CLAP du 17 au 20 avril 2018
- Inter-ligues U15 Elite à GRANDVILLARS du 17 au 20 avril 2018
- Inter-ligues U15 Féminine à CASTELMAUROU du 17 au 20 avril 2018

IR2F

La Direction Technique Nationale effectuera une visite de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) à CASTELMAUROU les 26 et 27 février 2018.

Finances

M. Michel CHARRANÇON informe les membres qu'une relance des clubs a été effectuée par Ben KEDADRA (service comptable de la Ligue), dans le but d'obtenir le règlement des différentes sommes dues (cotisations, inscription, etc.) : cette action, menée depuis 15 jours, a déjà permis de récupérer près de 700K€ sur les 1,4M€ restant à percevoir.

Nomination d'un cadre technique pour la LFO

Suite au départ de M. Philippe DUMAS, ancien Directeur Technique Régional, nommé à la DTN, la Ligue a formulé auprès de la DTN une demande pour obtenir un poste de cadre d'état : une réponse de la DTN devrait être donnée à la Ligue très prochainement.

Conseiller Technique Régional en Arbitrage

Olivier THUAL, titulaire du poste et actuellement en congé parental (remplacé par M. Pierre GAILLOUSTE), a demandé une prolongation dudit congé (lettre avec AR N° 1A 146 235 1303 8 reçue à la Ligue le 23/11/2017 et postée le 21/11/2017 à 14 h 44 à St JEAN D'ILLA), conformément à la loi, la demande de prolongation a été acceptée.

Par conséquent, M. Pierre GAILLOUSTE a signé un avenant à son contrat pour le prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'échéance du congé parental).

Monsieur CHARRANÇON précise avoir reçu en entretien M. Olivier THUAL avec qui une discussion a été engagée afin de lui demander de réfléchir sur sa situation au regard de ses fonctions professionnelles et de son lieu de domicile très éloigné de la ligue.

M. Sandryk BITON indique que M. Pierre GAILLOUSTE est un garçon qui donne entière satisfaction.

Une discussion s'engage sur le sujet, MM. ANDREU, ANJOLRAS et PERES interviennent.

Commissions Régionales

M. Michel CHARRANÇON demande à ce que les commissions, suite à des modifications mineures, soient actualisées afin de pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions.

Commission Régionale des Mutations : MM. Alain CRACH et Michel LANFUMEY

Commission Régionale des Terrains et Infrastructures : MM. Gérard BLANCHET, Patrick FERRERES, Michel LANFUMEY, François PETROSINO, Sauveur ROMAGNOLE, René ROYO et Henri TOTA

Commission Régionale Générale D'Appel et Disciplinaire d'Appel : Patrick BLANQUET

Coupe des Régions OCCITANIE

M. Michel CHARRANÇON demande à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions de réfléchir au règlement (et aux modalités) à adopter au moment où les phases finales des deux secteurs vont être regroupées pour n'en faire plus qu'une.

Commission des Tournois : dérogation de mise en place de tournois U13 à 11.

Suite à la demande de M. Yvan DAVID, M. Michel CHARRANÇON évoque le sujet au regard de la réglementation en vigueur (le foot U13 se joue à 8) face à l'organisation de tournois où les U13 évoluent à 11 ; l'une des raisons de cette organisation s'explique en partie par le fait que beaucoup de clubs professionnels participent à ces manifestations et souhaitent jouer à 11.

Un débat s'instaure au sein du Comité Directeur avec les interventions de MM. Jean Claude PRINTANT, Yvan DAVID, Guy GLARIA, Jean Claude LAFFONT et Jean François CHAPPELLIER.

Après échanges, il est décidé d'apporter les précisions suivantes concernant la dérogation accordée :

- **Interdiction formelle de la participation des U12 à ces tournois.**
- **Autoriser ces tournois (U13 évoluant à 11) à compter du weekend de Pâques de chaque saison jusqu'à la fin de saison sportive (fin juin).**
- **Veiller au temps de jeu déclaré pour ces tournois, qui doit respecter la réglementation.**

Il faudra également voir par la suite comment cela peut évoluer au regard des nouvelles formes de compétitions où les joueurs U13 vont pouvoir évoluer en U14.

INTERVENTION DE MM. DEBARBAT ET NOLORGUES DE LA LFA

M. Michel CHARRANÇON souhaite la bienvenue à Monsieur Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur et à Monsieur Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la LFA.

M. Marc DEBARBAT remercie les membres du Comité Directeur pour leur accueil et évoque plusieurs sujets :

- Concernant les tournois :

Il rappelle qu'au niveau juridique, les tournois sont assimilés à des rencontres amicales et non officielles.

Ils doivent en outre être déclarés car c'est une obligation, et le règlement doit être validé par la Ligue : cela relève donc de la responsabilité de la Ligue.

Situation de la Ligue d'Occitanie :

Monsieur DEBARBAT fait part de l'inquiétude des instances fédérales en raison du fait que la mise en place organisationnelle et structurelle de la Ligue post-fusion telle qu'elle doit être semble être au point mort ; et évoque à ce titre, plusieurs constats effectués par la FFF qui peuvent porter atteinte au bon fonctionnement général de la Ligue et nuire à son image.

Monsieur DEBARBAT précise que ces constats sont inacceptables en l'état, qu'il en va de l'intérêt supérieur du football et que la FFF pourrait, en cas de situation inchangée dans les mois à venir, intervenir dans le fonctionnement, notamment en nommant un administrateur.

Toutefois, il rappelle que la FFF tient à la disposition des Ligues qui ont fusionné un cabinet spécialisé qui peut apporter son aide, ses conseils et son soutien.

Ce fonctionnement-là est inacceptable : il faut absolument se mettre en ordre de marche et cela passe par certains détails qui doivent donner l'image d'une Ligue d'Occitanie unifiée, et notamment :

- Des Commissions Régionales uniques, avec un seul Procès-verbal et avec des membres présents des deux secteurs.
- Une Comptabilité unique.
- Des adresses mail identiques, type occitanie.fff.fr et voir disparaître les termes des deux anciens secteurs.

Suite à une intervention de M. Claude MALLA, qui s'interroge sur la manière de procéder concernant les commissions au regard de l'étendue du territoire, M. DEBARBAT indique que des systèmes visio-conférence modernes sont testés actuellement et seront prochainement implantés dans les Ligues.

M. Michel CHARRANÇON remercie M. Marc DEBARBAT pour ses précisions et reprend l'ordre du jour

SITUATION DU TRESORIER GENERAL DE LA LFO

Il est rappelé que Monsieur Paul SOUCASSE, à la demande du Président Délégué Michel CHARRANÇON, a été entendu lors du Bureau Directeur du samedi 27 janvier dernier pendant un long moment.

A la fin de son intervention le Bureau a pris acte de sa démission effectuée dans les règles et le respect du Règlement intérieur.

Après que le Président Délégué Michel CHARRANÇON ait fait lecture des correspondances de M. Paul SOUCASSE dans lesquelles il précise qu'il démissionne de toutes fonctions au sein de la Ligue, il s'ensuit une discussion dans laquelle MM. Francis ANJOLRAS, puis M. René LATAPIE indique ne pas contester le professionnalisme et les compétences de Paul SOUCASSE, mais sans oublier l'humain qu'il est préférable que Monsieur SOUCASSE reste en retrait de la Ligue.

Ensuite, le Président Délégué Michel CHARRANÇON demande aux membres du Comité Directeur de se prononcer sur la démission de M. Paul SOUCASSE. M. Guy GLARIA intervient pour préciser que le Comité Directeur n'a pas à se prononcer, mais doit seulement prendre acte de la démission de Monsieur SOUCASSE.

Le Comité Directeur prend donc acte de la démission de toutes fonctions au sein de la Ligue de Monsieur Paul SOUCASSE.

M. ANDREU souhaiterait connaître la raison pour laquelle sur le site Internet de la Ligue les noms de Paul SOUCASSE et Maurice MARTIN ont été supprimés sur l'organigramme du Comité Directeur, regrettant cette initiative malheureuse et déplacée.

Michel CHARRANÇON rejoint Monsieur ANDREU dans ses propos, précisant que cela fait suite à une manipulation maladroite qui sera corrigée par la suite.

ELECTION DU NOUVEAU TRESORIER

Au regard de la décision prise et devant la vacance du poste de trésorier général, M. Michel CHARRANÇON propose la nomination de M. Marco SENTEIN au poste de trésorier.

En sa qualité de trésorier général délégué, M. Francis ANDREU indique que le Président Délégué aurait pu lui demander s'il souhaitait prendre le poste de Trésorier Général.

Il s'ensuit une discussion avec diverses interventions. A l'issue de cette discussion, le Président Délégué M. Michel CHARRANÇON propose à l'ensemble du Comité Directeur l'équipe suivante : **la nomination de M ; Francis ANDREU au poste de trésorier général et M. Marco SENTEIN au poste de trésorier adjoint.**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

DEMANDE DE COMMISSION DES FINANCES

M. Guy GLARIA formule la proposition suivante : il souhaite que la Ligue crée une commission des finances qui permettra une meilleure gestion de la trésorerie de la Ligue. Il rappelle, conjointement avec M. Christophe BOURDIN, qu'il avait été demandé lors d'un comité directeur précédent un audit sur les finances. M. Michel CHARRANÇON propose que cette commission soit l'une des prérogatives du Bureau Directeur.

Plusieurs membres du Comité Directeur (Mme Ghyslaine SALDANA, MM. Francis ANJOLRAS ET Francis ANDREU) souhaitent que celle-ci soit élargie, d'autant plus que les Présidents de District du Bureau Directeur sont renouvelés chaque année.

M. Christian SALERES propose que les trésoriers fassent des points réguliers de la situation financière lors de Comités Directeurs durant l'année.

M. Marc DEBARBAT rappelle qu'une commission des finances peut s'établir à deux niveaux :

- Le Bureau Directeur (ce qui est le cas dans beaucoup de Ligues actuellement) pour le suivi financier de la Ligue
- Les trésoriers de la ligue ainsi que les trésoriers des districts pour définir les flux financiers entre Ligue et Districts avec une réunion à minima une fois par an.

La tâche de la commission des finances est avant tout de réfléchir à la façon dont l'argent doit être utilisé.

Il s'ensuit une discussion sur la publication volontaire des termes d'un rapport du Cabinet d'avocats DABIENS KALCYNSKI traitant du volet social de la nouvelle Ligue de Football d'Occitanie, et ayant notamment traité certains salaires du personnel. M. Sandryk BITON s'exprime sur le niveau de certains salaires, et M. Marco SENTEIN sur la maladresse de l'envoi.

M. Francis ANDREU informe le Comité que l'harmonisation des salaires a été demandée par Monsieur MARTIN, exécutée par les deux Trésoriers et le Président, puis signée par les deux présidents et les deux trésoriers, et qu'il était toujours dans l'attente des fiches de poste.

M. Sandryk BITON souhaiterait que le Directeur Général établisse une pyramide des âges des salariés de la Ligue afin de mettre en place la grille des augmentations de l'ensemble des employés.

MM. Francis ANJOLRAS et Francis ANDREU reprochent au Président Délégué Michel CHARRANÇON d'avoir augmenté des salariés malgré l'avis du Comité Directeur. Le Président Délégué Michel CHARRANÇON se justifie de cette action.

M. Marc DEBARBAT précise aux membres qu'il serait judicieux sur ce sujet de faire intervenir très rapidement la responsable de l'AE2F pour faire un état des lieux sur le fonctionnement de la Ligue et ainsi aider la Ligue à mieux gérer l'aspect financier.

FINANCEMENT DE LA SALLE DE FORMATION

M. Michel CHARRANÇON évoque le financement de la salle de formation qui doit être créée au sein de la Ligue à CASTELMAUROU, précisant que plusieurs appels d'offres ont été effectués (Cf. pièces transmises aux membres du comité) avec ouverture de plis, et que les entreprises ont été choisies, en collaboration avec le cabinet d'architecte, en fonction de leur réponse à cet appel d'offres.

La demande de prêt d'un montant de 120 000 € avait été déposée auprès du Crédit Mutuel pour les terrains de foot à 5, et non pour la salle de formation.

Un emprunt de 59 k€ et un dossier FAFA sera constitué pour la salle de formation.

Francis ANJOLRAS se réjouit de ses informations, qui permettent d'y voir plus clair.

Le Comité Directeur doit, suite à l'appel d'offres, prendre la décision pour permettre le début des travaux, d'un montant de 90 278,95 € HT, par un vote :

- **Validation de l'appel d'offres : 29**
- **Contre l'appel d'offres réalisé : 0**
- **Abstention : 1**

LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE M. SEBASTIEN ALE POUR LE CRT

M. Francis ANJOLRAS indique par ailleurs le cas de Sébastien ALÉ qui est employé de la LFO (association à but non lucratif) et mis à disposition du Centre Régional Technique (association à but lucratif) : il attire l'attention de tous sur la réglementation en vigueur dans le code du travail qui oblige à mettre en place une convention de mise à disposition très précise.

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON indique qu'une convention est rédigée dans ce sens.

VACANCE DU POSTE DE PRESIDENT

Le Secrétaire Général, Pierre THEVENIN, fait référence à l'article 15 des statuts de la Ligue de Football d'Occitanie qui indique « ***que le Président Délégué sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche assemblée. Il est choisi sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.*** »

M. Marc DEBARBAT confirme ces propos, et rappelle que le Comité Directeur doit proposer un candidat pour le poste de Président qui sera l'objet d'un appel à candidature et qui sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle ils voteront.

Il est proposé une date d'un prochain Comité Directeur pour choisir ce candidat, mais M. Francis ANJOLRAS dit ne pouvoir attendre plus longtemps, le Président délégué n'a pas les coudées franches pour assurer la Présidence.

M. Guy GLARIA intervient pour dire qu'il n'est pas bon d'agir dans l'urgence sans se donner le temps de la réflexion et de jouer collectif sauf si l'on veut allumer une mèche

M. Vincent NOLORGUES attire l'attention des membres sur le fait qu'au regard de son statut, le président délégué n'est pas par définition un Président par intérim ; en effet, le statut et la fonction conféré par le titre de Président Délégué élu lui confère des prérogatives et des fonctions déjà solides.

A l'issue cette intervention, M. Jean-Claude COUAILLES sort de son silence et informe les membres du Comité Directeur qu'il se porte officiellement candidat à la présidence de la Ligue et demande à ce que soit désigné dès aujourd'hui le candidat qui, selon les règlements, sera soumis au vote des clubs lors d'une prochaine assemblée générale.

M. Francis ANJOLRAS rejoint Monsieur COUAILLES dans ses propos, précisant que le fait de désigner dès aujourd'hui le ou les candidats leur permettra de préparer leur campagne, leur projet, etc.

Une large discussion s'instaure, à laquelle participent MM. Christophe BOURDIN, Guy GLARIA, Jean Claude COUAILLES, Jean Claude PRINTANT.

M. Guy GLARIA est défavorable au fait qu'il y ait vote du candidat aujourd'hui étant donné que tous les membres ne sont pas présents et pourraient peut-être être légitime pour se présenter.

Marco SENTEIN fait remarquer que la Ligue semble ne plus aller depuis que le Président MARTIN est disparu. Mme Christie CORNUS indique que les indépendants sont pris en otage par les Présidents de Districts.

Après quelques longues minutes, M. MARC DEBARBAT intervient alors : on peut en parler pendant des jours, vous ne vous écoutez pas. Quel que soit la personne qui prendra la tête vous n'arriverez pas à travailler ensemble. Une solution est la démission collective du Comité Directeur et aller vers de nouvelles élections. Dans cette entrefaite la ligue sera administrée par une personne de la FFF, tutelle de la fédération.

MM. Jean-Claude COUAILLES et Jean-Claude PRINTANT s'expriment pour préciser qu'ils sont allés voir tous les présidents de districts cette semaine pour connaître leur sentiment.

Toutefois, dans l'intérêt général des clubs, il ne voit pas comment il n'est pas possible aujourd'hui de désigner la personne qui sera proposé aux clubs au poste de Président de la Ligue, et informe le comité directeur qu'il est prêt à aller devant les clubs s'il le faut.

La discussion reprend au sein du Comité Directeur. Au cours de certains échanges, il est évoqué les termes de révocation ou démission collective pour sortir de la situation de blocage actuel.

La discussion s'apaise, et il émerge une proposition qui est retenue par la grande majorité du Comité Directeur :

Un prochain Comité Directeur est proposé le samedi 17 février 2018 à 10h00, à CASTELMAUROU, où un candidat au poste de Président sera élu et proposé à la prochaine assemblée générale dont la date reste à fixer.

- Les candidats au poste de Président devront faire acte de candidature auprès du Secrétaire Général et du Secrétaire Adjoint avant le mercredi 14 février 20h00.
- Leur programme devra être envoyé avant le jeudi 15 février à 18h00 aux deux secrétaires qui seront chargés de les diffuser aux membres du Comité Directeur.

M. Marc DEBARBAT ajoute qu'il espère qu'après cette élection, le vote démocratique sera respecté.

Il est également acté le fait de pouvoir se faire représenter, en cas d'absence au Comité Directeur, par un autre membre du Comité Directeur pour lequel un pouvoir aura été attribué.

L'ordre du jour de ce Comité sera très prochainement envoyé aux membres du Comité Directeur ainsi que le modèle de pouvoir en cas d'absence.

Le Comité Directeur prend fin à 13h50.

Le Secrétaire Général Pierre THEVENIN



Le Président Délégué Michel CHARRANÇON

